Lire et comprendre un rapport d'analyse

Qu'est-ce qu'un rapport d'essais sous accréditation ?

Un rapport d'essais sous accréditation* est un document officiel émis par un laboratoire accrédité par le Comité Français d'Accréditation selon la norme ISO/IEC 17025. Il garantit :

- ? La compétence technique du laboratoire (méthodes normalisées, personnel habilité)
- ? L'impartialité des résultats (absence de conflit d'intérêt)
- ? La traçabilité complète de l'analyse

Cette garantie ne vaut que pour les essais figurant dans la portée d'accréditation du laboratoire ; le rapport indique pour chaque résultat s'il est couvert ou non (voir plus bas). Le rapport est un document de référence en cas de litige.

Structure du rapport

Votre rapport contient 4 sections principales, complétées si besoin par une page de conseils et un bloc de versions de normes (voir plus bas) :

- ? En-tête - Numéro unique du rapport, date d'émission et, lorsque des essais du rapport sont accrédités, la mention d'accréditation COFRAC* (portée disponible sur www.cofrac.fr)
- ? Identification - Lieu et date du prélèvement, type de matrice (ECS, eau froide, piscine?), identité du préleveur
- ? Tableau des résultats - Paramètres analysés, valeurs mesurées, méthodes, incertitudes
- ? Conclusions - Conformité, mentions légales, signature du responsable technique

Lire le tableau des résultats

Colonne | Signification Paramètre | Substance ou micro-organisme recherché Unité | Unité de mesure (UFC/L, µg/L, mg/L, NFU?) Valeur mesurée | Résultat obtenu. « < seuil » signifie non détecté. Méthode | Norme analytique utilisée (ex : NF T90-431) Incertitude | Marge d'erreur acceptée (±). Quantifie la précision du résultat. Limite / Référence | Seuil réglementaire applicable (CMA)

Marque d'accréditation COFRAC : que vérifier ?

Dans le tableau des résultats, un astérisque (*) placé à côté d'un paramètre signifie que cet essai est couvert par l'accréditation*. Un paramètre sans astérisque n'est pas couvert, soit parce qu'il est hors de la portée d'accréditation, soit parce qu'une condition d'accréditation n'a pas été respectée pour cet échantillon (voir ci-dessous). La portée d'accréditation du laboratoire est disponible sur www.cofrac.fr.

Attention : seuls les résultats portant l'astérisque bénéficient de la reconnaissance de l'accréditation. Pour un usage réglementaire qui exige une analyse accréditée, vérifiez toujours cette marque sur le rapport lui-même.

Validité d'un rapport

Un rapport n'a pas de date d'expiration formelle, mais il reflète la qualité de l'eau au moment précis du prélèvement. Les autorités exigent généralement des analyses de moins de 12 mois pour les contrôles réglementaires.

Mentions obligatoires

Tout rapport d'essais sous accréditation* doit contenir :

- ? Identification unique du rapport
- ? Identification du laboratoire et, lorsque des essais sont accrédités, mention d'accréditation
- ? Dates clés (prélèvement, réception, analyse, émission)
- ? Méthodes d'analyse et références normatives
- ? Incertitudes de mesure
- ? Signature du responsable technique
- ? Clause de non-reproduction partielle

Analyses hors accréditation : comment les repérer et pourquoi

Tous les paramètres figurant dans votre rapport ne sont pas nécessairement couverts par l'accréditation COFRAC*. Un résultat peut être rendu sans astérisque pour l'une des raisons suivantes, que le rapport précise dans un encadré « Retrait de l'accréditation » sous le tableau de l'échantillon, avec la liste des paramètres concernés :

- ? Dépassement du délai d'acheminement entre le prélèvement et la réception au laboratoire ;
- ? Dépassement du délai de mise en analyse ;
- ? Température de réception supérieure à 8 °C ;
- ? Anomalie constatée à réception (par exemple un flacon inadapté), dont vous avez été informé par l'accusé de réception ;
- ? Décision du laboratoire, avec son motif, lorsque l'échantillon sort du domaine d'application de la méthode ;
- ? Paramètre hors portée d'accréditation.

Si aucun essai d'un rapport n'est couvert, le rapport ne comporte aucune référence à l'accréditation, indique qu'aucun essai n'est couvert et précise qu'il ne doit pas être affiché ou transmis à des tiers (public, autorités).

Les résultats hors accréditation restent des résultats d'analyse réalisés par le laboratoire, mais ils ne peuvent pas être utilisés pour justifier une conformité réglementaire qui exige une analyse sous accréditation COFRAC*.

Conformité, conseils et recommandations

- ? Conformité : sous chaque tableau, la mention rappelle que la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation lorsque les paramètres ne le sont pas. Votre espace client affiche la même conclusion de conformité que le rapport PDF ; lorsqu'aucun seuil ne s'applique, aucune conclusion n'est donnée, et un résultat non encore saisi apparaît « en attente ».
- ? Conseils / Recommandations : cette page (anciennement « Avis et interprétations ») propose des pistes d'action adaptées au type d'eau analysée (eau du réseau, piscine, rejet, tour aéroréfrigérante, circuit de chauffage ou de climatisation, air?). Ces conseils ne sont pas couverts par l'accréditation.

- ? Aides à l'interprétation par intelligence artificielle : lorsqu'elles existent (par exemple un score de risque légionelles), elles sont proposées à titre indicatif et ne relèvent pas de l'accréditation.
- ? Versions des normes : un bloc « Versions des normes appliquées » indique la version des normes de référence utilisées, lorsqu'elles sont connues.
- ? Congélation (échantillons alimentaires) : le rapport rappelle que la congélation avant essais est susceptible d'affecter les résultats ; elle est indiquée si vos échantillons ont été congelés.

Rapport corrigé : « annule et remplace »

Lorsqu'un rapport est réémis après correction, la première page porte l'encadré « Ce rapport annule et remplace le rapport n° ? version ? du ? », avec le motif de la réémission. Seule la dernière version fait foi ; conservez l'ancienne uniquement à titre d'archive.

Mention de sous-traitance

Lorsque certaines analyses sont réalisées par un laboratoire sous-traitant titulaire de sa propre accréditation :

- ? Le rapport mentionne le nom et le logo du laboratoire partenaire
- ? Les paramètres concernés sont repérés sur leur ligne (mention de sous-traitance)
- ? La responsabilité du résultat incombe conjointement à Aquatycia (qui a effectué le prélèvement) et au sous-traitant (qui a réalisé l'analyse)
- ? La portée d'accréditation du laboratoire sous-traitant est consultable sur www.cofrac.fr

Interpréter un résultat "

La notation "<X" (par exemple "<1" ou "<0,001") signifie :

- ? Le paramètre n'a pas été détecté à un niveau supérieur à la limite de quantification de la méthode
- ? En termes réglementaires, cela équivaut à "non détecté" et est donc conforme pour tous les paramètres ayant un seuil supérieur à cette valeur
- ? La valeur X représente la limite de quantification (LQ) ou la limite de détection (LD) de la méthode analytique employée
- ? Ne pas confondre avec "0" - la valeur "0" n'existe pas en métrologie : tout instrument a une limite de détection

Unités de mesure courantes

Voici les unités les plus fréquemment rencontrées dans les rapports Aquatycia :

- ? UFC/L (Unités Formant Colonies par litre) - microbiologie, légionelles
- ? UFC/mL - bactériologie des eaux (dénombrement sur milieu de culture)
- ? mg/L (milligrammes par litre) - chimie générale (chlore, nitrates, ammonium, métaux courants)
- ? µg/L (microgrammes par litre) - traces de métaux lourds, pesticides, micropolluants
- ? ng/L (nanogrammes par litre) - polluants à l'état de traces extrêmes
- ? NTU (Nephelometric Turbidity Unit) - turbidité
- ? µS/cm (microsiemens par centimètre) - conductivité

En-tête d'un rapport d'essais sous accréditation*

L'en-tête d'un rapport d'essais sous accréditation* contient des informations encadrées par la norme NF EN ISO/IEC 17025 et les exigences du COFRAC :

- ? Mention d'accréditation COFRAC* lorsque des essais du rapport sont accrédités, accompagnée de l'indication que la portée est disponible sur www.cofrac.fr
- ? Numéro unique du rapport - permet le suivi et la non-répudiation du document
- ? Date d'émission - date à laquelle le rapport a été validé et signé par le responsable technique
- ? Clause de non-reproduction partielle - mention légale interdisant l'extraction sélective de résultats sans accord écrit du laboratoire

En cas de doute sur la couverture d'un essai, comparez le paramètre concerné avec la portée d'accréditation publiée sur www.cofrac.fr, ou contactez-nous.

Un rapport par commande : regroupement et dissociation

Un rapport d'analyses couvre l'ensemble des prélèvements d'une même commande, y compris lorsque plusieurs matrices ou types de prélèvement y figurent. Deux points importants :

- ? Avant la commande : si vous souhaitez des rapports séparés (par site, par matrice, par bâtiment), demandez-le au moment de la commande ? nous créons alors des commandes distinctes, chacune donnant lieu à son propre rapport.
- ? Après émission : un rapport émis est un document opposable ; il ne peut être ni scindé ni fusionné a posteriori. En cas de besoin, contactez-nous : selon le cas, une réédition sur commandes séparées peut être étudiée.

Quelle entité du groupe émet votre rapport ?

Les essais confiés par une entité à l'autre, ou à un laboratoire partenaire, portent la mention de sous-traitance prévue par la norme ISO/IEC 17025. Le détail des portées d'accréditation est consultable sur www.cofrac.fr.

Besoin d'aide ?

Une question sur votre rapport ? Contactez-nous : contact@aquatycia.fr ? 01 77 75 54 00.

** Accréditation COFRAC Essais n° 1-5057, portée disponible sur www.cofrac.fr. Aquatycia SAS est accréditée par le Cofrac selon la norme NF EN ISO/IEC 17025 pour son seul site d'Alfortville (94) et pour les seuls essais et prélèvements listés dans cette portée. Seuls les résultats couverts par l'accréditation sont identifiés comme tels sur les rapports d'essais.*